



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 novembre 2010

Bientôt un débat sur l'aide active à mourir au Sénat

Le 16 novembre prochain, le Sénat avait prévu l'examen en séance publique de la proposition de loi n°659 relative à l'aide active à mourir.

Sur proposition de la présidente de la Commission des affaires sociales, MME MUGUETTE DINI, le débat est reporté à la fin du mois de janvier 2011 : cela permettra d'y consacrer un temps plus long et d'examiner en commun les trois propositions de loi similaires de MM JEAN-PIERRE GODEFROY¹, ALAIN FOUCHE² et FRANÇOIS AUTAIN/GUY FISCHER³.

Le débat sur la fin de vie est un débat complexe parce qu'il fait appel à des convictions notamment morales, religieuses, philosophiques ou éthiques et qu'il met en cause deux principes fondamentaux qui peuvent sembler contradictoires : le respect de la vie d'une part, et le respect de la dignité et de la liberté de l'homme d'autre part. Mais il est fondamental. Au Parlement comme dans l'ensemble de la société française, les avis divergent parfois radicalement mais ils transcendent les clivages politiques traditionnels.

Pour notre part, nous sommes partisans de l'aide active à mourir. Notre position se fonde sur une conviction simple : la liberté absolue de chacun à disposer de la fin de sa vie ; parce que la vie n'appartient ni aux médecins, ni aux philosophes, ni aux procureurs, ni aux juges, ni aux hommes de religion, ni aux techniciens chargés des machines destinées à maintenir artificiellement la vie. Seule devrait compter la volonté du patient, en particulier celui qui est en situation de dépendance totale et qui ne peut agir par lui-même.

Nous nous réjouissons qu'un véritable débat puisse être engagé au Sénat sur ce sujet essentiel et nous espérons qu'une majorité pourra se dégager pour faire enfin évoluer notre législation, à l'instar de ce qu'ont déjà fait certains de nos voisins européens (notamment les belges et les hollandais), et à laquelle 94% des français se déclarent favorables (cf. sondage IFOP pour Sud-ouest dimanche publié le 31 octobre 2010).

M JEAN-PIERRE GODEFROY

Sénateur de la Manche (Soc.)

M FRANÇOIS AUTAIN

Sénateur de Loire-Atlantique (CRC/SPG)

M ALAIN FOUCHE

Sénateur de la Vienne (UMP)

MME PATRICIA SCHILLINGER

Sénatrice du Haut-Rhin (Soc.)

MME DOMINIQUE VOYNET

Sénatrice de Seine-Saint-Denis (Verts)

¹ PPL n° 659 (2009/2010) relative à l'aide active à mourir de M Jean-Pierre Godefroy, Mme Patricia Schillinger et plusieurs de leurs collègues

² PPL n°65 (2008/2009) relative à l'aide active à mourir dans le respect des consciences et des volontés de M Alain Fouché et plusieurs de ses collègues

³ PPL n°31 (2010/2011) relative à l'euthanasie volontaire de MM Guy Fischer, François Autain et plusieurs de leurs collègues